



THONON : 5 Rue du Champs du Puit 74200 Anthy sur Léman - Tel : 04 50 26 61 60 / 06 87 30 30 82
MARIGNIER: 33 Avenue de la Plaine 74 970 Marignier - Tel : 04 50 34 05 31
MAIL : marignier@veran-musique.fr

TARIFS ET CONDITIONS GENERALES 2023-2024

1 – CALENDRIER*

Reprise des cours : le lundi 11 Septembre 2023

Vacances de la Toussaint : Du samedi 28 Octobre 2023 au dimanche 5 Novembre 2023 inclus.

Vacances de Noël : Du samedi 23 Décembre 2023 au dimanche 7 Janvier 2024 inclus.

Vacances de Février : Du samedi 24 février 2024 au dimanche 3 Mars 2024 inclus.

Vacances de Pâques : Du samedi 20 Avril 2024 au dimanche 28 Avril 2024 inclus.

Pont de l'ascension : Du jeudi 09 Mai au dimanche 12 Mai 2024 inclus.

Fin des cours : le samedi 29 Juin 2024

Les professeurs se réservent le droit d'adapter les jours de congés selon leurs impératifs. Ils fourniront alors un nouveau planning lors du 1^{er} cours.

2 - DEROULEMENT DES COURS

Les cours ont lieu chaque semaine, à l'exception des jours fériés et des périodes de fermeture indiquées dans le calendrier figurant sur les présentes conditions. Le tarif mensuel forfaitaire (formule fidélité) suivant est donné pour une base de 35 cours effectifs, répartis sur toute l'année scolaire, entre Septembre et Juin.

La durée hebdomadaire des cours individuels est de 30 minutes ou 45 minutes selon la formule choisie. La durée de la leçon inclut le temps nécessaire aux mouvements d'entrée et de sortie de salle.

Inscription

L'inscription aux cours de musique induit l'acceptation intégrale de nos conditions générales de vente ci-dessous. Elle sera validée uniquement après la réception de ce présent règlement signé.

Paiement des cours

Le règlement des cours est organisé comme suit :

- frais de scolarité réglable à Véran Musique. Ils correspondent entre autres aux frais liés à l'utilisation de la salle et du matériel mis à disposition. La facture annuelle sera éditée lors de la validation de l'inscription, et devra être acquittée dès lors. Elle peut cependant être réglée en une ou plusieurs fois. Ces frais de scolarité peuvent être remboursés en cas d'arrêt en cours d'année.

- prestation du professeur : règlement à remettre directement au professeur. Le règlement des cours est exigible en début de chaque trimestre pour le trimestre complet. Possibilité de rédiger 3 ou 4 chèques mensuels selon la durée du trimestre. Tout trimestre entamé en dû.

En cas d'inscription en cours d'année, la tarification de la prestation du professeur se fera au prorata du nombre de cours pris le 1^{er} mois (22€ le cours). Le forfait mensuel démarrera alors à partir de second mois. Pour les frais de scolarité, la facturation se fera dès le 1^{er} mois, même s'il est incomplet

Réduction

L'inscription d'au moins deux membres d'une même famille (père, mère, frère, sœur) permet de bénéficier d'une réduction sur le prix des cours (voir cadre page suivante). Un élève qui souscrit à deux offres de cours bénéficie également de cette remise.

Matériel pédagogique

Le matériel pédagogique nécessaire pour le suivi des cours est à la charge de l'élève (partitions, méthodes, accessoires...). Concernant les modules Yamaha Music School, les changements de niveau interviennent en moyenne tous les six mois.

Le tarif des matériels pédagogiques est disponible à l'accueil de l'école.

Nous vous rappelons que les photocopies sont interdites, notre établissement est soumis à des contrôles réguliers de la part des autorités compétentes. Tout possesseur de partitions non autorisées et soumises aux copyrights peut être amendable.

Cours en visio

Les cours en visio peuvent être proposés uniquement lors des périodes de fermeture administrative de l'école.

Droit à l'image

Les cours sont susceptibles d'être enregistrés sur support audio ou vidéo, uniquement dans un but pédagogique.

3 - ASSIDUITE

L'élève est tenu de respecter les jours et horaires des cours auxquels il est inscrit. En cas d'absence, l'élève est prié d'avertir au préalable l'école. Aucune absence ne donne lieu à remboursement, ni à remplacement du cours.

4 - SORTIE

Toutes les inscriptions se font pour des trimestres entiers, tout trimestre entamé sera dû. Lorsque l'élève souhaite arrêter de suivre ses cours, il doit obligatoirement en informer la directrice de l'école au plus tard le 15 du dernier mois du trimestre en cours.

5 - PERIODES DE FERMETURE

Les périodes de fermeture de l'école figurent dans le présent règlement. Le tarif mensuel (formule fidélité) est forfaitaire, les périodes de fermeture ne donnent droit à aucun abattement sur le prix des cours.

En cas de fermeture administrative, le professeur vous proposera une solution afin d'assurer la continuité pédagogique. Cours en visio, report des cours sur des périodes de vacances, allongement de la durée du cours...

6 - EXAMENS DE GRADE

L'école organise régulièrement des examens qui permettent aux élèves des cours concernés de valider le niveau musical qu'ils acquièrent pendant les cours. Ces examens sont facultatifs. Ils sont organisés par l'EMA (association loi 1901). Cette association organise des concours et examens dans toute la France qui sont reconnus par le ministère de la culture. Les inscriptions sont soumises à des tarifications qui vous seront transmises au moment desdites inscriptions. Ces frais seront à régler par les élèves participants, et sont indépendants de notre volonté.

7 - CONCERT DE FIN D'ANNEE

Les professeurs sont libres d'organiser des auditions et/ou des concerts sur l'année scolaire. La participation des élèves est facultative. En cas de nécessité, les professeurs peuvent être amenés à annuler au dernier moment le concert (disponibilité de la salle, météo si le concert est prévu en extérieur, effectif présent...)

8 – TARIFICATIONS ET COURS PROPOSES

Cours proposés : Piano, Guitare Electrique, Guitare Classique, Guitare basse, Accordéon, Batterie, Violon, Chant, Initiation Musicale, saxo et harmonica. Pour les autres instruments, merci de nous consulter.

Nous proposons également des cours de coaching de groupe, et de développement personnel du musicien. Pour plus d'informations, merci de nous consulter.

*Les formules « cours à la carte » et « pack » ne donnent pas droit à un horaire régulier, les plannings se feront en fonctions des disponibilités des professeurs concernés

Cours Piano, Guitare, Violon, Chant, Accordéon, Batterie	Durée du cours hebdomadaire	COUT TOTAL	Frais de scolarité (Règlement au Trimestre ou à l'année)	Prestation du professeur
Formule Fidélité enfant, ado, et adulte	45 Minutes	103 € par mois	28€ par mois	75€ par mois
Formule Fidélité Famille à partir de 2 élèves de la même famille	45 Minutes	98 € par mois Et par élève	23€ par mois et par élève	75€ par mois
Formule fidélité pour les petits (6-8 ans)	30 minutes	81 € par mois	22€ par mois	59€ par mois
Initiation Musicale pour les 4-6 ans	45 minutes	60 € par mois	18€ par mois	42€ par mois
Cours collectif (entre 2 et 4 élèves)	60 minutes	85 € par mois	21€ par moi et par élève	64€ par mois et par élèves
Cours à l'unité	45 minutes	38 €	11€ par cours	27€ par cours
Pack de 5 cours	5x45 minutes	175 €	50€ par pack	125€ par pack
Pack de 15 cours	15x45 minutes	480 €	135€ par pack	345€ par pack



INSCRIPTION ECOLE MUSIQUE
VERAN MUSIC ACADEMY

2023-2024

MARIGNIER 04 50 34 05 31
THONON 04 50 26 61 60 / 06 87 30 30 82

marignier@veran-musique.fr

NOM		PRENOM	
Adresse			
Code postal		ville	
Email :		@	Portable
Age élève		Fixe	
Horaire souhaité			
Professeur			

CHOISISSEZ VOTRE ECOLE :
CHOISISSEZ VOTRE FORMULE :

MARIGNIER
FIDELITE

THONON
A LA CARTE

Instrument	cocher	Instrument	cocher
Piano		Batterie	
Guitare acoustique		Accordéon	
Guitare électrique		Violon	
Guitare basse		Autre instrument	
Chant		Cours collectif clavier	

J'autorise la diffusion et la publication de toutes photos, films ou enregistrements sonores de mon enfant ou de moi-même pris dans le cadre des activités à des fins de promotions de l'activité et dans un but non commercial.

En signant, j'atteste accepter sans réserve le règlement intérieur de l'école de musique

Date et Signature de l'élève et/ou de son représentant légal précédé de la mention Lu et approuvé :